

2 July 2013

Groupe EDF Energies Nouvelles Cœur Défense - Circuit B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex

A l'attention de M. Antoine Cahuzac, Directeur Général d'EDF Energies Nouvelles

À propos d'un projet d'énergie au Sahara Occidental occupé. Recherche de réponses pour publication.

Monsieur Cahuzac,

Western Sahara Resource Watch (WSRW) vous suite à des rapports de l'office national marocain pour l'électricité et l'eau (ONEE) annonçant EDF Energies Nouvelles comme candidat pré-qualifié pour participer à la construction de cinq parcs éoliens à travers le Maroc dans le cadre de son Programme éolien intégré (PEI). Les informations concernant l'intérêt de votre entreprise pour l'offre se trouve sur la page Web de l'ONEE.

(http://www.one.org.ma/fr/pages/actua.asp?esp=2&id1=8&id2=70&t2=1&id=900).

Dans le cadre du PEI, cinq parcs éoliens d'une puissance totale de 850 MW seront construits dans tout le pays: à Tanger, Boujdour, Tiskrad, Midelt et Jbel Hadid. Selon ce que nous comprenons le vainqueur de l'offre ONEE, agissant comme un seul candidat ou en consortium avec d'autres entreprises, recevra le droit de construire les cinq fermes.

Toutefois, deux de ces sites ne sont pas situés au Maroc, mais dans la zone du Sahara Occidental que le Maroc occupe illégalement depuis 1975. Tiskrad, où l'ONEE envisage le développement d'un parc éolien de 300 MW, est situé à 25 kilomètres au nord d'El Aaiun, capitale du Sahara Occidental occupé. Boujdour, où l'ONEE envisage d'ériger un parc éolien de 100 MW, est situé plus au sud dans le territoire.

Par conséquent, si votre entreprise gagnait l'appel d'offre, elle risquerait de prendre part dans un conflit prolongé. Le Sahara Occidental est considéré par les Nations Unies comme un territoire non autonome toujours en attente de décolonisation, et sans puissance administrante légalement acceptée sur place. Les habitants du territoire, les sahraouis, ont reçu le droit à l'autodétermination - un droit réaffirmé maintenant dans plus de 100 résolutions de l'ONU, mais l'exercice de celui-ci est constamment bloqué par le Maroc. La guerre entre le Royaume du Maroc et le Front Polisario a entraîné une division militaire du territoire et un cessez-le feu qui est surveillé par l'ONU.

Pendant ce temps, le Maroc continue de piétiner les droits les plus élémentaires des Sahraouis qui vivent sous le joug de l'occupation. Environ 160.000 réfugiés sahraouis qui ont fui pendant la guerre



continuent de vivre dans des conditions inhumaines dans les camps de réfugiés en Algérie, situés dans la partie la plus inhospitalière du désert saharien.

L'avis juridique de l'ONU sur les activités économiques au Sahara Occidental note que deux conditions légales doivent être respectées pour que les activités commerciales sur le territoire du Sahara Occidental occupé ou l'affectant soient admissibles en vertu du droit international. Ces activités doivent être conformes avec les souhaits du peuple sahraoui et à son bénéfice. Cela signifie que le peuple sahraoui doit être consulté, qu'il doit consentir, et par la suite bénéficier de toute activité commerciale et exportation des abondantes ressources naturelles du Sahara Occidental.

Compte tenu de la position neutre de la France vis-à-vis du conflit du Sahara occidental, il est surprenant de constater qu'une compagnie française est en lice pour obtenir le droit de construire des infrastructures dans les territoires occupés du Sahara Occidental. Cela est d'autant plus surprenant au vu de la charte éthique d'EDF Energies Nouvelles, indiquant que le Groupe confirme son «engagement envers les conventions éthiques universelles de la Déclaration universelle des droits de l'homme". Nous ne voyons pas comment cette position pourrait correspondre avec la réalisation d'un projet sur le territoire occupé, en coopération avec un gouvernement qui réduit au silence l'appel légitime des Sahraouis à pourvoir exercer leur droit à l'autodétermination, le droit humain le plus fondamental de tous. Participer à un projet lancé par le gouvernement marocain sur les terres qu'il occupe illégalement, sans consulter les gens du territoire - les Sahraouis-, serait contraire aux propres principes d'EDF Energies Nouvelles.

Par conséquent, notre organisation vous serait reconnaissante de répondre aux questions suivantes.

- 1. L'information fournie par l'ONEE est elle correcte, de mentionner que EDF Energies Nouvelles souhaite participer à cet appel d'offres?
- 2. EDF Energies Nouvelles est-il conscient de l'inclusion du territoire du Sahara Occidental dans le cadre du Programme éolien intégré?
- 3. Si oui, comment EDF Energies Nouvelles s'est-il assuré du consentement du peuple sahraoui, à travers leur organe représentatif internationalement reconnu, le Front Polisario?
- 4. Comment EDF Energies Nouvelles juge l'acquisition potentielle de l'offre, qui conduirait à la construction d'infrastructures dans les territoires occupés, au regard de sa position sur l'investissement socialement responsable ?

Nous ne croyons pas qu'il soit dans l'intérêt de votre entreprise d'être associé dans ce genre d'entreprise. Nous espérons sincèrement que vous vous abstiendrez d'entreprendre des activités sur des terres contestées.

WSRW est rédigé actuellement un rapport sur les projets d'énergie éolienne du Maroc dans le territoire qu'il occupe illégalement. Nous vous serions reconnaissants pour votre réponse à nos questions avant le 20 Juillet 2013. Une référence à votre réponse sera faite dans le rapport mentionné, qui devrait être publié peu de temps après cette date.



Nous serons enchantés de vous fournir toutes les informations supplémentaires dont vous pourriez avoir besoin pour étudier cette question de plus près, et attendons votre réponse à nos questions.

Nous vous remercions de votre attention.

Sincères salutations,

Sara Eyckmans
Coordinatrice Internationale
Western Sahara Resource Watch
+32 475 45 86 95
coordinator@wsrw.org

Katalie Clong Amis du Peuple du Sahara Occidental Contact France – WSRW Apsolument@yahoo.fr